

CYCLE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TERRITOIRES

Vers une stratégie territoriale d'économie circulaire



Cahier technique #1



Juillet 2017

L'ARENE est un département de l'IAU IdF



Un cycle "Économie circulaire et territoires" pour décrypter les leviers des collectivités

Les collectivités disposent de plusieurs leviers pertinents pour l'économie circulaire, tels que la commande publique, l'urbanisme ou les relations avec les acteurs économiques locaux. Pour une action efficace, ils doivent être activés de façon transversale et cohérente, à l'instar d'un projet territorial de développement durable (Agenda 21, Plan climat air énergie territorial...).

L'ARENE organise un cycle « Économie circulaire et territoires » de mai à novembre 2017, conçu comme une formation action. Il s'appuie sur de nombreux experts, des temps de formation et d'échanges, des retours d'expérience et bonnes pratiques au bénéfice des projets des participants.

L'objectif est de construire une forme de culture commune de l'économie circulaire pour les collectivités territoriales, de décrypter leurs compétences et les leviers d'actions, d'aider méthodologiquement la mise en place de projets locaux et de co-construire des outils techniques.

Ce présent cahier technique rend compte du premier atelier du cycle, organisé le 17 mai 2017, à la Cité Régionale de l'Environnement.

Rédaction

- Thomas Hemmerdinger, chef de projet, ARENE Île-de-France
- Samuel Sauvage, chef de projet, Auxilia
- Caroline Valluis, directrice adjointe, Auxilia

Crédit photo :

Act Lab, laboratoire de réemploi de matériaux chantier de l'écoquartier, Île-Saint-Denis -

© Christophe Bertolin / ARENE

Sommaire

INTRODUCTION	4
1- ETABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE	7
A Les enjeux matériels du territoire	7
B Les acteurs du territoire	11
2- DÉFINIR UNE POLITIQUE PUBLIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	14
A La complémentarité entre pouvoirs publics	14
B La définition d'un plan d'actions adapté	21
3- DÉFINIR UNE ORGANISATION INTERNE COHÉRENTE	26
A L'implication continue des acteurs dans la démarche	26
B Une transversalité à mettre en place en interne	28
<hr/>	
Ressources pour aller plus loin	30
Contact	31

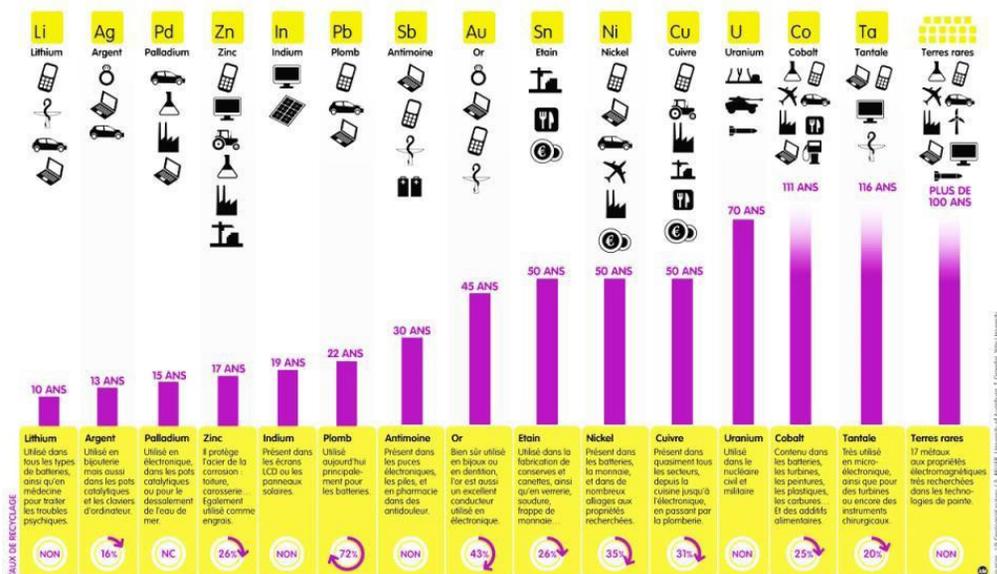
Introduction

Le mode de développement actuel conduit nos économies à consommer davantage de ressources que la planète n'est en capacité de renouveler. Chaque année, le jour du « dépassement », c'est-à-dire la date à partir de laquelle l'humanité est supposée avoir consommé l'ensemble des ressources que la planète est capable de régénérer en un an (ressources renouvelables), est plus avancée dans l'année. En 2015, elle se situait au 13 août, en 2017, le 2 août. Ces ressources comprennent des biens communs tels que l'eau, l'air et le sol, mais également les matières premières. Parmi elles, les matières premières minérales sont particulièrement importantes pour justifier l'engagement dans des démarches d'économie circulaire.

DÉFINITIONS RESSOURCES / MATIÈRES



Il résulte de cette surconsommation des ressources un épuisement progressif des réserves disponibles au niveau mondial. Le graphique ci-dessous montre que le XXI^e siècle verra l'épuisement des réserves de la plupart des métaux utilisés aujourd'hui. C'est particulièrement vrai pour le lithium, dont les réserves s'évaluent à 10 ans, pour le palladium (15 ans), le zinc (17 ans) et le plomb (22 ans). À noter que le taux de recyclage, détaillé en bas du schéma, peut permettre de prolonger l'usage de ces métaux.



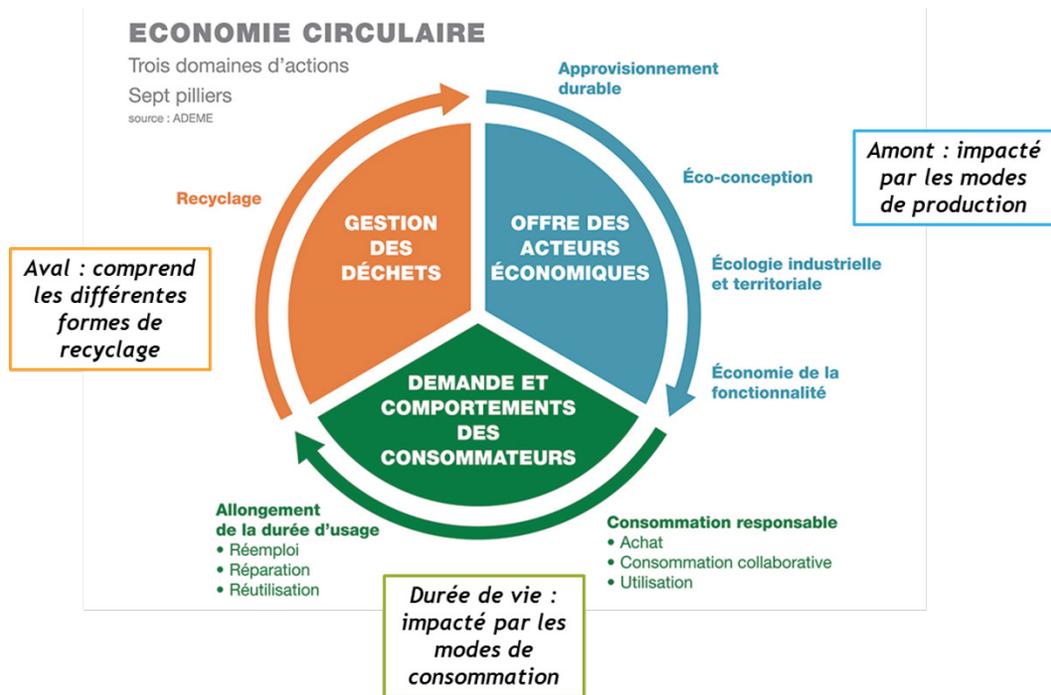
Face aux tensions sur les ressources, aux désordres environnementaux et à leurs conséquences inégalitaires, il apparaît que l'économie « linéaire » doit faire place progressivement à des modèles de production et de consommation circulaires. En cherchant à créer des boucles de consommation de matières et d'énergie, l'économie circulaire permet de (re)créer des systèmes capables de générer un impact neutre ou positif, c'est-à-dire sans prélever davantage qu'ils ne consomment.

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte (17/08/2015) a introduit l'économie circulaire dans le Code de l'environnement (article L.110-1-1) :

« La transition vers une économie circulaire appelle une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, en priorité, un réemploi et une réutilisation et, à défaut, un recyclage des déchets, des matières premières secondaires et des produits. La promotion de l'écologie industrielle et de la conception écologique des produits, l'allongement de la durée du cycle de vie des produits, la prévention des déchets, des polluants et des substances toxiques, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente et le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social contribuent à cette nouvelle prospérité. »

Appropriée par les acteurs locaux, l'économie circulaire cherche à convertir les défis environnementaux tels que la gestion des déchets ou l'autonomie énergétique en opportunités de développement et d'attractivité économique des territoires. L'ADEME propose de décliner l'économie circulaire en 3 champs d'action et sept piliers (*en italiques*) :

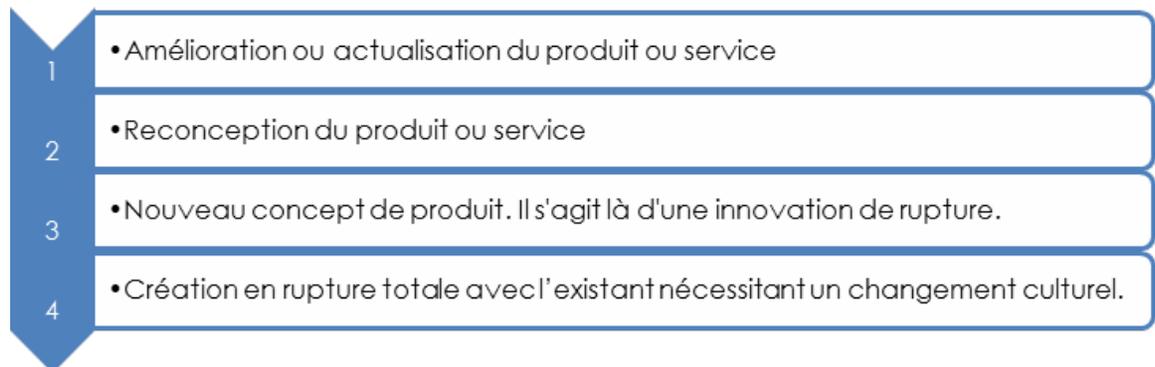
- **En matière de production**, plusieurs voies peuvent se conjuguer, qu'il s'agisse de l'extraction des ressources et de leur exploitation (*approvisionnement durable*), de la conception des produits (*écoconception*), des mutualisations de biens et services entre entreprises, de l'optimisation de l'usage des ressources (*écologie industrielle et territoriale*), ou encore d'un modèle qui privilégie l'usage à la possession (*économie de la fonctionnalité*).
- **En matière de consommation**, ce modèle implique de favoriser les achats qui intègrent les impacts environnementaux et sociaux des produits, les démarches collaboratives (*consommation responsable*) et celles qui rallongent la durée de vie des produits (*réemploi, réutilisation, réparation*).
- **En matière de gestion des déchets**, les mesures pour développer et améliorer le *recyclage* des matières premières issues de déchets font partie intégrante de l'économie circulaire.



Source : ADEME, complété Auxilia

Les sept piliers sont de natures différentes et induisent des leviers distincts.

L'écoconception, en tant que pilier relativement global, est fréquemment appréhendé avec difficulté par les collectivités territoriales. En effet, elle s'intéresse à l'ensemble du cycle de vie d'un procédé, d'un produit ou d'un service pour en minimiser les impacts environnementaux. Elle induit des innovations qui s'inscrivent à plusieurs niveaux d'impact :



Pour mettre en place une stratégie d'économie circulaire qui réponde aux enjeux posés par la raréfaction des ressources au niveau mondial et à la variété des leviers d'économie circulaire (cf. les sept piliers), comment les collectivités peuvent-elles passer de l'idée à l'action ?

Le présent cahier technique propose des outils pour mettre en place une stratégie d'économie circulaire au niveau des politiques publiques territoriales. Il propose tout d'abord de s'appuyer sur un diagnostic de territoire, avant de définir des priorités d'actions et une gouvernance adaptée à la variété des enjeux traités.

1- ETABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGE DU TERRITOIRE

Les stratégies territoriales d'économie circulaire doivent s'appuyer sur un état des lieux du territoire. Dans un premier temps, il doit permettre de faire ressortir :

- Les atouts structurants du territoire, notamment en termes de ressources disponibles et de filières existantes ;
- Les acteurs engagés et leurs besoins en matière d'économie circulaire ou concernés par le sujet ;
- Les démarches d'économie circulaire déjà engagées sur le territoire ;

Ce travail de diagnostic invite donc à étudier les enjeux « matériels » du territoire et ceux liés aux acteurs en présence.

A) LES ENJEUX MATÉRIELS DU TERRITOIRE

Selon le périmètre du territoire et sa maturité sur le sujet, la démarche de diagnostic pourra mobiliser des ressources plus ou moins importantes. Elle est toutefois indispensable pour constituer la base d'une stratégie : quels sont les problèmes auxquels la collectivité fait face ? Quels sont les gaspillages de ressources actuels ? Quelles sont les filières insuffisamment exploitées ?...

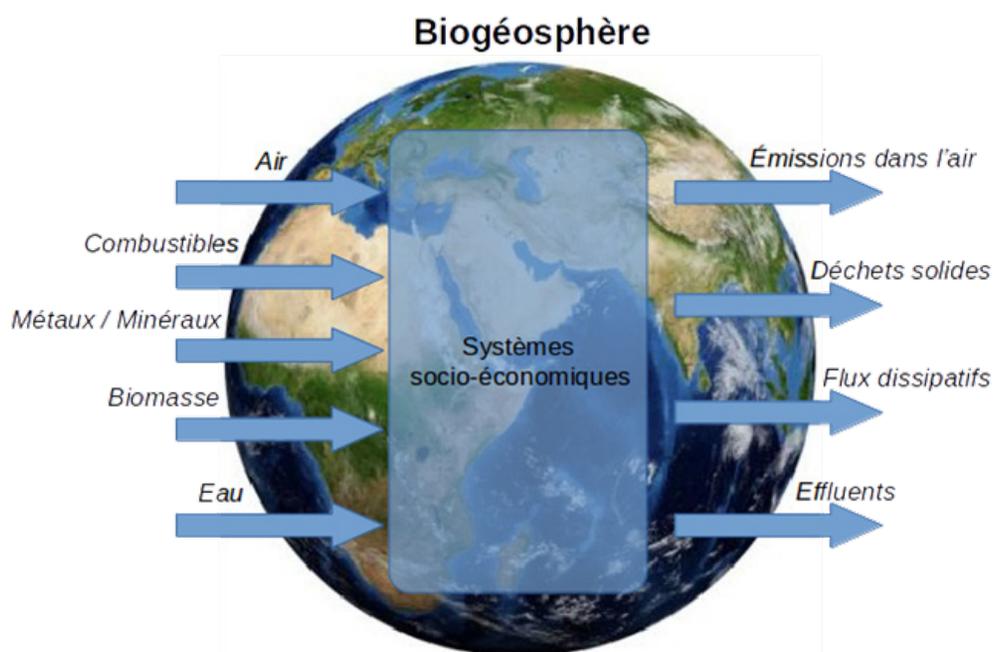
Dans ce cadre, il serait insuffisant de se limiter aux enjeux environnementaux posés sur le territoire (déchets, émissions de CO₂, pollution des ressources...). En effet, l'économie linéaire présente une série de coûts dommageables aux court, moyen et long termes sur le territoire ou à l'échelle globale :

- Réduction des réserves de ressources, souvent non substituables, qui pourraient contribuer à des projets économiques d'avenir ;
- Coûts de production croissants liés à la rareté et à l'obligation d'extraire des ressources toujours plus loin, avec une incertitude coûteuse vis-à-vis d'approvisionnements à l'étranger ;
- Coûts des déchets, qu'il s'agisse des coûts de production des déchets (production superflue) ou des coûts de la gestion des déchets ;
- Dégradation des aménités et de la qualité de vie (santé, bonheur au travail, etc.), qui a des conséquences sur la productivité de la main d'œuvre et sur d'autres indicateurs non mesurables.

L'approche par métabolisme urbain

Pour objectiver un état des lieux des matières sur un territoire, une analyse des flux entrants et sortants du territoire peut s'avérer nécessaire. Les études dites de « métabolisme urbain » est ici détaillée comme l'une des options qui se posent aux collectivités pour comprendre le fonctionnement des activités humaines dans leur dimension matérielle.

En effet, pour satisfaire ses besoins, la ville utilise et transforme des ressources et génère des flux dégradés (déchets, effluents...). Il s'agit de rendre compte des différents flux qui s'opèrent au sein d'un territoire, et donc de leur éventuelle dépendance vis-à-vis de l'extérieur, comme l'illustre ce schéma :



Source :
Mydiane, adaptation Wuppertal Institute

Méthode

Les études de métabolisme urbain consistent à quantifier le flux de matières entrant dans un système donné. Pour une collectivité, plusieurs méthodes peuvent être adoptées, telle que la méthode de l'analyse de flux de matière et d'énergie (AFME). Cela suppose de collecter les données ciblées auprès des institutions (observatoires régionaux ou locaux, ADEME, INSEE, etc.), ou des entreprises (organisation de groupes d'échanges) sur plusieurs catégories de flux : matériaux de construction, biomasse (bois, produits agricoles et alimentaires), minéraux métalliques, combustibles fossiles, énergies et eau. La méthode utilisée par Sabine Barles¹ pour étudier le métabolisme parisien a été mise au point par Eurostat en 2001. Il s'agit, à travers cette méthode, de suivre annuellement les indicateurs matériels, comme les indicateurs économiques, pour un territoire administrativement délimité. Les flux étudiés sont de quatre ordres distincts : entrées, sorties, additions au stock, recyclage.

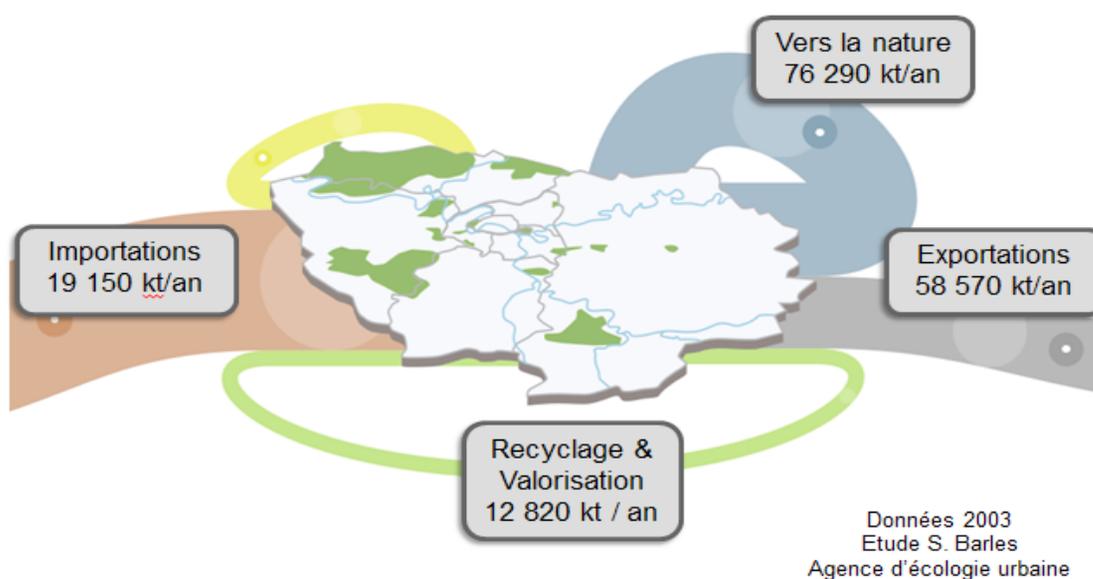
¹BARLES Sabine, Mesurer la performance écologique des villes et des territoires : Le métabolisme de Paris et de l'Île-de-France, 2004

L'exemple de la Ville de Paris

La Ville de Paris a mis en place une démarche en ce sens, à partir de l'étude de Sabines Barles. Bien que les données soient relativement anciennes (2004), l'outil interactif mis en place constitue une démarche pédagogique intéressante en matière de métabolisme urbain : <http://metabolisme.paris.fr/>. De plus, il cartographie les actions innovantes qui ont lieu sur le territoire.

La particularité du territoire parisien est d'être très dépendant de son environnement à la fois proche et lointain pour ses flux entrants et sortants. L'analyse par type de flux permet de déterminer les secteurs sur lesquels il est le plus urgent d'agir.

Concernant les matières premières en Île-de-France :



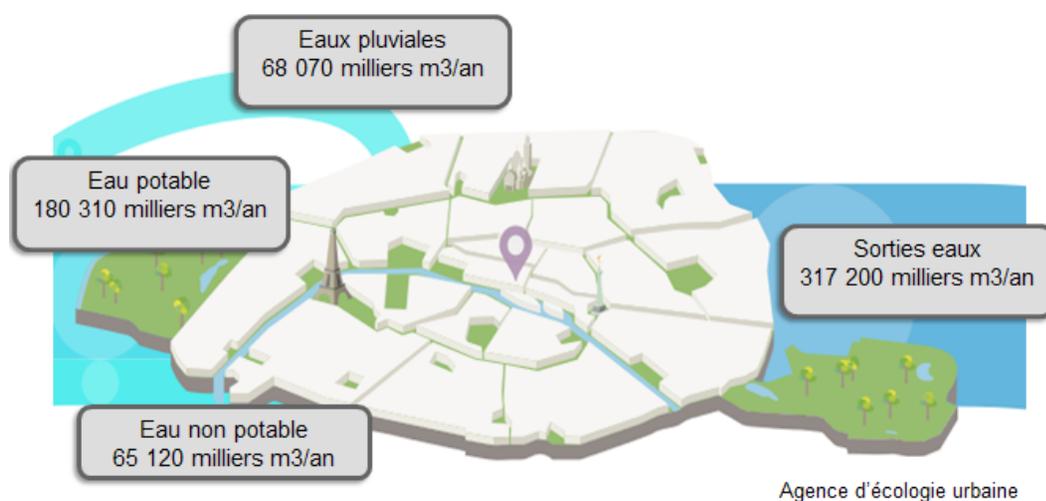
L'analyse des flux de matières premières montre tout d'abord la dépendance du territoire francilien vis-à-vis des territoires voisins. Les importations représentent 19 150 kT/an, signe d'une faible autonomie. Et surtout, les rejets vers la nature sont six fois supérieurs aux matières recyclées et valorisées. L'économie « linéaire » est ici parfaitement caractérisée.

Concernant l'énergie à Paris :



Les données parisiennes en matière énergétique sont encore plus symptomatiques du faible niveau d'autonomie de l'agglomération. En effet, les productions locales et le solaire photovoltaïque ne couvrent qu'une infime partie des consommations.

Concernant l'eau à Paris :



Là encore, l'analyse des flux hydrauliques montre le faible niveau de « production locale » et le caractère linéaire du système, dans la mesure où les sorties équivalent à la totalité des flux entrants.

Des études indispensables ?

À l'évidence, il n'est pas recommandé à toutes les collectivités d'effectuer des démarches avec ce niveau d'ambition. Certes, comme l'étude ci-dessus l'a montré, cette approche est particulièrement pédagogique et permet d'entraîner une dynamique, notamment pour convaincre des acteurs non engagés sur ce terrain.

Cependant, la réalisation de telles études est chronophage et relativement onéreuse, pour des résultats souvent déjà connus. Si les moyens de la collectivité sont limités, il semble plus pertinent de s'inspirer de ces analyses en mobilisant les données existantes (souvent à l'échelle régionale ou départementale) soit sur le territoire de la collectivité, soit sur un territoire équivalent, et d'en tirer les flux principaux sur lesquels travailler dans le cadre d'une stratégie d'économie circulaire. Ce travail servira de base pour objectiver la « nécessité » de mener une politique en matière d'économie circulaire, en particulier sur les filières où les déperditions sont les plus coûteuses pour la collectivité (traitement des déchets, de l'eau, dépendance énergétique, alimentaire, etc.).

B) LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les démarches d'économie circulaire, par nature pluridisciplinaires, impliquent une grande diversité d'acteurs. Se repérer dans le labyrinthe des structures à prendre en compte est un pré-requis pour mener une stratégie territoriale d'économie circulaire.

Pourquoi une cartographie des acteurs ?

- Il est important, en phase de diagnostic, d'être en mesure d'identifier et de caractériser les différentes parties prenantes du territoire. En effet, cette identification permet d'associer les acteurs pertinents à chaque phase d'élaboration de la stratégie de la collectivité. Ainsi, une cartographie des acteurs, entreprises (de différentes tailles), associations et pouvoirs publics, doit mettre en lumière :
 - Les acteurs intéressés pour s'impliquer (acteurs « pivots »)
 - Les acteurs non impliqués mais pouvant avoir un intérêt à s'impliquer dans un projet (acteurs « relais »)
 - Les acteurs « ressources » du territoire (possédant une forte légitimité et/ou un pouvoir important).

Cette cartographie est aussi l'occasion d'identifier les besoins des acteurs déjà impliqués dans des projets d'économie circulaire en termes d'animation locale, d'accompagnement, de mise en réseau, de soutien financier, d'ingénierie et conseil, d'aide administrative ou de soutien technique. En s'appuyant sur les porteurs de projet en cours, la collectivité s'assure d'une appropriation forte des acteurs et augmente les chances d'émergence de projets adaptés au territoire. Des entretiens peuvent s'avérer nécessaires pour approfondir les besoins de ces acteurs.

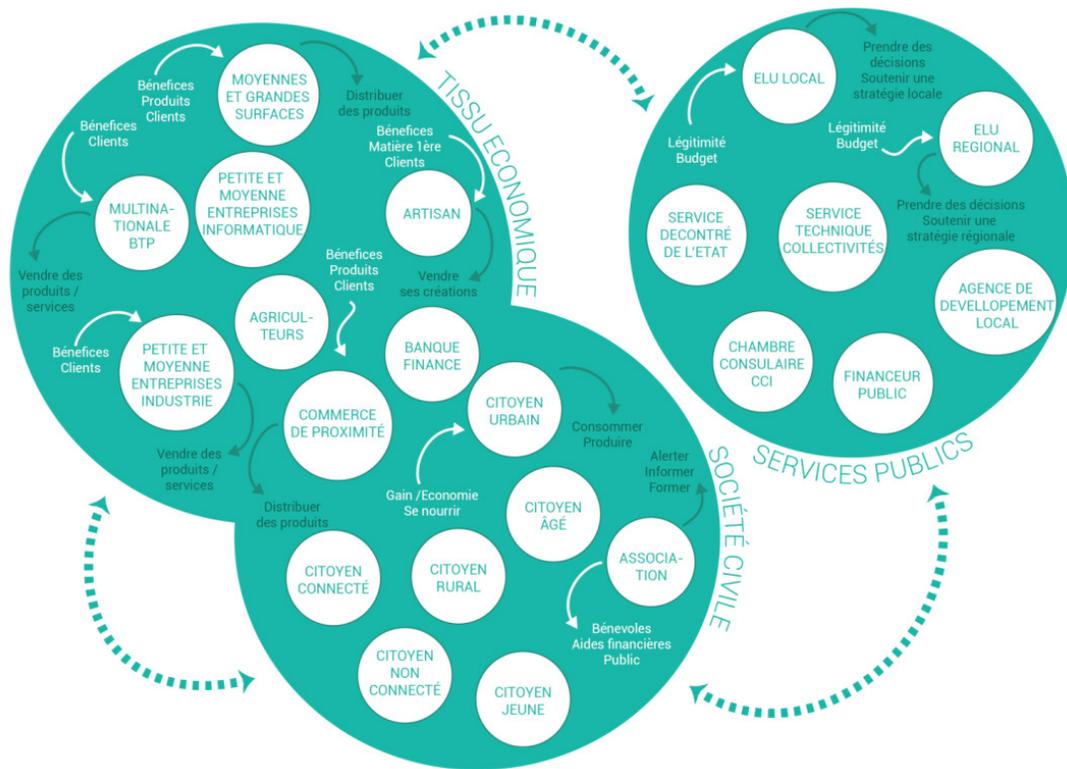
Ce travail présente un autre avantage : mieux cerner les projets en cours, pour mieux les valoriser et ainsi démontrer qu'une dynamique est déjà à l'œuvre sur le territoire. Cette valorisation présente un potentiel d'entraînement d'autres acteurs, convaincus par « la preuve par l'exemple ».

Enfin, il ne faut pas sous-estimer que cette cartographie des acteurs permet d'identifier de premières pistes de synergies à développer au niveau local, en fonction de complémentarités thématiques ou de chaînes de valeur. Les rejets de certains acteurs (déchets, émission d'énergie, effluents) pouvant se transformer en ressource pour les autres, ce travail contribue à identifier des gisements territoriaux inexploités et des pistes de complémentarité possibles. La création de telles synergies est facilitée par l'association des différentes parties prenantes (entreprises, associations, administrations, ménages) à ce travail de diagnostic.

Quels acteurs prendre en compte ?

Les démarches d'économie circulaire présentent la difficulté d'inclure des acteurs de champs très divers. Les pouvoirs publics, tout d'abord, doivent être inclus dans la mesure où ils ont un pouvoir d'action à travers leurs dispositifs et leurs consommations. De même, les catégories d'entreprises qui agissent sur les différents champs de l'économie circulaire sont à prendre en compte. Les acteurs associatifs et les têtes de réseau ont également un rôle à jouer car ils sont susceptibles d'impulser des démarches ou de favoriser une appropriation citoyenne des enjeux.

La cartographie ci-dessous présente un exemple de catégories d'acteurs à prendre en compte pour un territoire :



Source : Auxlia

Si cette représentation a la mérite d'être claire, elle présente l'inconvénient de proposer une approche trop figée autour du statut des acteurs (administration, entreprises, association...). Les synergies entre les besoins et les fonctions de ces entités n'apparaissent pas clairement, d'où la possibilité de recourir à des cartographies alternatives (voir encadré).

Concevoir un système d'acteurs « permacole »

Lors de la formation du 17 mai, un atelier a relié les cartographies d'acteurs selon le concept de la permaculture. Celui-ci se définit comme un « mode d'aménagement écologique du territoire, visant à concevoir des systèmes stables et autosuffisants, et à produire de la nourriture en renforçant l'écosystème » (Petit Robert). Dans un système permacole, les « besoins » de chaque entité sont nourris par les « fonctions » des acteurs avec lesquels ils interagissent.

À l'échelle d'un territoire, il est possible de raisonner d'une manière similaire : il s'agit de limiter les flux entrants et sortants du territoire, pour au contraire maximiser les synergies entre acteurs (flux matériels, flux d'informations, flux monétaires, flux de services...). Il est alors possible de se fixer l'objectif d'aboutir à un système d'acteurs qui maximisent leurs interrelations en fonction de leurs besoins réciproques, en limitant au maximum le recours à des flux en dehors du territoire. Le système projeté, conçu avec cette approche permacole, est alors plus résilient, les besoins et les fonctions des acteurs se rencontrant dans des circuits courts.

Associer les acteurs dès la phase de diagnostic

Les démarches qui n'appliquent la concertation qu'en aval de la définition du projet se heurtent fréquemment à une mobilisation insuffisante des acteurs. Que disent les entreprises sur le territoire, quel est leur besoin ? Comment les citoyens peuvent-ils mieux s'impliquer ? Quelles têtes de réseau ont un rôle à jouer ? Pour favoriser le succès d'une démarche, il est essentiel de concevoir un projet avec ceux qui veulent agir, comme a souhaité le faire Bruxelles Capitale en 2015.

L'exemple de Bruxelles : un diagnostic partenarial

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté en 2015 une « Stratégie 2025 » qui encourage le passage de l'économie linéaire à un modèle circulaire. Dans ce cadre, il a lancé en 2016 le **Programme Régional d'Économie Circulaire (PREC)** qui vise en particulier à faire des objectifs environnementaux des opportunités économiques en produisant localement, en réduisant les déplacements et en optimisant l'utilisation des ressources du territoire. Ce PREC, qui consacre tout un volet à la question de la gouvernance, avait été précédé de la politique « **Alliance Emploi-Environnement** » (AEE) relativement innovante en matière de co-construction.

Le plan d'action de l'AEE a été élaboré à travers un processus de **co-construction multi-partenariale mêlant une approche « top-down » et « bottom up »** :

► À partir du cadre donné par le gouvernement et par l'administration, 250 acteurs publics/privés issus de domaines variés ont travaillé ensemble sur la base des freins identifiés, d'abord au sein de groupes de travail puis en réunions plénières, pour présenter des propositions d'actions susceptibles de soutenir la transition. À l'issue de l'arbitrage du comité de pilotage (composé de représentants de 4 ministres et de partenaires sociaux), 200 actions ont été sélectionnées.

La phase de diagnostic d'un territoire permet d'asseoir la politique sur des observations tangibles, qu'elles soient matérielles ou de dynamiques d'acteurs. Celles-ci peuvent ensuite être synthétisées au sein d'une matrice « atouts, faiblesses, opportunités et menaces » ou d'outils similaires, susceptibles de mettre en dynamique une stratégie adaptée aux spécificités du territoire en question.

2- DÉFINIR UNE POLITIQUE PUBLIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Sur la base d'un diagnostic partagé, la collectivité peut identifier ses priorités d'action. Toutefois, la définition de ces actions appelle à analyser la plus-value apportée en rapport avec les actions développées par d'autres acteurs (notamment les pouvoirs publics).

A) LA NÉCESSAIRE COMPLÉMENTARITÉ DES MODES D'INTERVENTION

L'un des principaux enjeux qui se posent aux collectivités est d'articuler leurs actions avec les dispositifs existants (ou en cours d'élaboration) des autres pouvoirs publics. En effet, pour favoriser l'émergence d'un écosystème fertile en interactions et projets, la coordination *aux différentes échelles* du territoire est capitale : de celle-ci dépendra la mise en cohérence des initiatives locales à la réalité du territoire (notamment les flux).

Cet enjeu se pose avec une acuité renforcée pour les intercommunalités, qui doivent articuler leur champ de compétence avec l'échelon régional d'une part, et le niveau communal d'autre part, tout en étant capables de raisonner par bassin de vie et inter-territorialité. Elles doivent par ailleurs prendre en compte les enjeux de coopération, de solidarité et de complémentarité entre zones urbaines et rurales (notion *d'hinterland*) sur le territoire de la collectivité.

Identification des dispositifs existants

Avant de s'engager dans un plan d'actions, il est nécessaire de dresser un inventaire des dispositifs existants, pour envisager des partenariats et une réponse aux manques identifiés. Pour ce faire, une matrice d'analyse peut reprendre les sept piliers de l'économie circulaire et identifier des dispositifs déjà existants sur lesquels peuvent s'appuyer les acteurs du territoire.

Sur le plan européen, les fonds structurels et d'investissements européens (FEDER, FSE, etc.) ou le programme pour la recherche et l'innovation (dit Horizon 2020, avec une enveloppe 650 millions d'euros) sont à prendre en compte pour des projets d'investissements sur le territoire.. La Commission européenne a adopté en décembre 2015 le « paquet économie circulaire », comprenant des propositions de révision de la législation européenne ainsi qu'un plan d'action au niveau européen, composé comme suit :

- **un volet législatif**, avec une série de modifications à la législation européenne existante en matière de traitement des déchets et de recyclage ;
 - un objectif commun à l'UE de recyclage des déchets municipaux de 65% à l'horizon 2030 ;
 - un objectif commun à l'UE de recyclage des déchets d'emballage de 70% à l'horizon 2030 ;
 - un objectif commun à l'UE de plafonner la mise en décharge de l'ensemble des déchets d'ici 2030 ;
- **un volet non-législatif** comprenant une Communication « Boucler la boucle – Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire » contenant également un calendrier précis pour les mesures proposées jusqu'en 2017 :
 - une révision à venir de la Directive Ecodesign pour renforcer les mesures en faveur de la réparabilité, durabilité et recyclabilité des produits
 - un programme indépendant de test dans le cadre d'Horizon 2020 consacré à l'obsolescence programmée ;
 - des mesures plus strictes pour le démantèlement, la réutilisation et le recyclage des produits électroniques ;
 - l'établissement d'un marché et de standards à l'échelle européenne pour les matières premières secondaires ;
 - de nouvelles règles concernant la Responsabilité étendue du producteur (REP), en particulier en ce qui concerne la différenciation des contributions financières des producteurs ;
 - des mesures ciblées pour certains secteurs d'activité : plastique, agroalimentaire, matières premières secondaires, la construction et la démolition, la biomasse et les bioproduits.

Sur le plan national, l'économie circulaire bénéficie désormais d'un socle législatif et réglementaire (cf. loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015). Parmi les textes réglementaires, le décret dit « décret 5 flux » (10 mars 2016) rend obligatoire le tri à la source et la collecte séparée des déchets de papier, métal, plastique, bois, verre et papiers de bureaux. Les aides de l'État à travers le programme d'investissements d'avenir ou à travers la banque publique d'investissement sont à intégrer au panorama des aides existantes.

Sur un plan plus local, de nombreuses initiatives et interventions peuvent se croiser, avec parfois des redondances et des manques identifiés. Une attention particulière doit être portée au plan de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et au programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLDPMA). Ce dernier est élaboré par les intercommunalités, désormais compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (loi NOTRe), ou par les syndicats si celles-ci ont transféré cette compétence.

Une nouvelle planification déchets en Île-de-France

En application de la Loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) qui renforce la planification de la prévention et la gestion des déchets et en accord avec les objectifs introduits par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, la Région Île-de-France a voté le 22 septembre 2016 l'élaboration d'un nouveau plan de prévention et de gestion des déchets, finalisé en 2018. Ce nouveau PRPGD fait suite au PREDIF et à ses plans associés. Il contiendra un plan spécifique concernant l'économie circulaire.

Définir son rôle en tant que collectivité

On observe que l'une des caractéristiques des projets d'économie circulaire réside dans une distribution variable des rôles de chacun, ceux-ci s'adaptant aux réalités du terrain. En particulier, les types d'interventions observées ces dernières années dans les collectivités marquent un glissement de leur positionnement, passant de prescripteur / financeur à initiateur, facilitateur, coordinateur, incitateur et expérimentateur.

Le schéma ci-dessous présente différents types d'acteurs et différencie leurs rôles en matière d'économie circulaire :

Types d'acteurs	Fonctions	Exemples d'acteurs
Union Européenne		Commission européenne
Etat et opérateur d'Etat		Ministère de l'environnement, ADEME, DREAL, CEREMA...
Communes, intercommunalités et établissements publics locaux		Agence de développement, DDT, service développement économique d'une intercommunalité, Syndicat Mixte de gestion des déchets, DR ADEME...
Acteurs économiques publics et privés		TPE, PME et Grandes entreprises, entreprises de l'ESS, associations et réseaux d'entreprises, PTCE, Organismes consulaires, pôles de compétitivité, clusters...
Acteurs de la recherche et de la formation		Universités, écoles supérieures, CNFPT, Agence nationale de la recherche, laboratoire de recherche...
Société civile et agences de diffusion		Associations environnementales, réseaux nationaux (Institut de l'Economie Circulaire, Orée...) agences régionales (ALE, Arene...), Associations de collectivités (AdcF, Régions de France, AMF...)
Représentant des acteurs économiques et têtes de réseaux		CCI, CMA, Chambres d'agriculture, CGPME...

Légende

	Impulser		Accompagner
	Orienter		Financer
	Animer		Capitaliser
	Opérer / mettre en œuvre		Diffuser

Source : Ministère de l'Environnement, CGDD « Écologie industrielle et territoriale : le guide pour agir dans les territoires ». Repères, décembre 2014. Adaptation Auxilia 2017

L'appel à projets « Amélioration du métabolisme urbain » à Paris

Paris Région Lab et la Ville de Paris ont lancé en 2014 un appel à projets « Amélioration du métabolisme urbain » pour expérimenter des solutions qui permettent d'améliorer l'empreinte environnementale des activités municipales. Les porteurs de projets – entreprises, association, laboratoires, universités, écoles, etc. – ont été invités à venir expérimenter grandeur nature et en lien avec les activités de la Ville de Paris, leurs solutions innovantes dans les thématiques de l'appel à projets : la mise en relation des acteurs et la réduction immédiate et concrète des flux entrants/sortants par une augmentation de leur circularité.

13 projets ont été retenus, permettant de fournir des solutions à plusieurs enjeux : l'échange de terres excavées non polluées, la réduction du gaspillage alimentaire, l'aquaponie et l'agriculture urbaine, la reconstitution de sols fertiles pour les espaces verts, la méthanisation et les biodéchets alimentaires, la valorisation de drêches de bières, le réemploi de matériaux de construction, la consigne de bouteilles, la dépollution et valorisation des eaux de ruissellement, etc.

Des compétences à mobiliser pour chaque type d'intervention

L'économie circulaire touche des domaines très variés, ce qui nécessite de coordonner différents champs de politique publique, qui ne fonctionnent pas forcément selon le même "logiciel" : développement économique, développement durable, aménagement du territoire et urbanisme, environnement, déchets... mais aussi entre des fonctions variées : planification, commande publique, communication, droit...

Le schéma ci-dessous donne un aperçu des principales compétences, des documents à mobiliser et des exemples de leviers à actionner par différentes catégories d'acteurs franciliens. Il montre que diverses compétences peuvent être rattachées à l'économie circulaire, d'où un risque fort de redondance des actions entre pouvoirs publics. En ce sens, la conception de stratégies territoriales concertées avec les autres acteurs est essentielle.

Aperçu des compétences et documents par catégorie d'acteurs publics

	Région	EPT, EPCI, Grand Paris	Syndicat mixte, PNR	Communes
C o m p é t e n c e s	Transports Aménagement du territoire Environnement Développement économique Emploi, formation professionnelle, Recherche Enseignement (investissement lycées) Action culturelle Tourisme	Déchets (gestion des déchets ménagers et assimilés) Aménagement du territoire Environnement Développement économique Enseignement - écoles Enfance Sport (construction et gestion d'équipements sportifs) Action culturelle	Collecte, gestion et élimination des déchets PNR : aménagement et gestion du patrimoine Développement économique et social Accueil, l'éducation et l'information du public Expérimentations et recherche"	Aménagement du territoire Environnement Ecoles Enfance Sport (construction et gestion d'équipements sportifs) Action culturelle Transport scolaire Déchets (gestion des déchets ménagers et assimilés)
P l a n s	SRADDET, PRAD PRPGD, PRSE SRCE, SRCAE, SRDEII, SRDT – PRE- SRTL	SCOT PLUi PCAET PLPD Agenda 21 PLT	CODEC Agenda 21	PLU PDU PLH PCET PLPD Agenda 21
E x e m p l e s d e l e v i e r s	Soutien aux filières économiques d'économie circulaire Insertion de clauses dédiées à l'éco-conception dans les marchés publics Soutien aux entreprises engagées dans l'économie circulaire Formation des demandeurs d'emploi sur les compétences stratégiques Mise en place de projets dans les lycées	Soutien aux circuits courts agricoles et la production alimentaire locale Conduite d'études de flux à échelle d'une filière économique Sensibilisation contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs Ouverture d'équipements (sport, écoles...) à nouveaux usages Animation de réseaux d'EIT	Appui à l'ouverture de lieux dédiés (ressourceries, déchetteries, recycleries...) Développer la collecte des biodéchets Mise en place de projets de méthanisation/ plateformes de compostage Développement de programmes de récupération des déchets (DEEE, mobilier, textile...) et interface vers les acteurs locaux de la réparation	Appui foncier à l'installation de lieux dédiés au recyclage / réemploi Ouverture d'espaces de mutualisation (espaces de coworking, fablabs...) Mise en place d'une commande publique responsable Facilitation du compostage individuel (vente de composteurs aux particuliers) Campagnes de consommation responsable

Une nécessaire articulation des financements

Il convient de distinguer deux types de financements en matière d'économie circulaire : ceux liés à la stratégie d'économie circulaire portée par une collectivité et ceux liés aux projets qui peuvent être aussi bien portés par des acteurs publics que privés.

Concernant le financement des stratégies, les collectivités peuvent faire appel à l'État ou à des fonds européens pour soutenir leurs actions. Par exemple, les appels à projets « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » ont été initiés en 2015 par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie. Ils ont pour objectifs de soutenir les projets de territoire, pilotés par une collectivité territoriale ou un syndicat intercommunal, en matière de prévention et gestion des déchets. Les territoires lauréats bénéficient d'un accompagnement méthodologique et financier de l'ADEME pendant 3 ans.



Cinq Territoires zéro déchet zéro gaspillage en Île-de-France

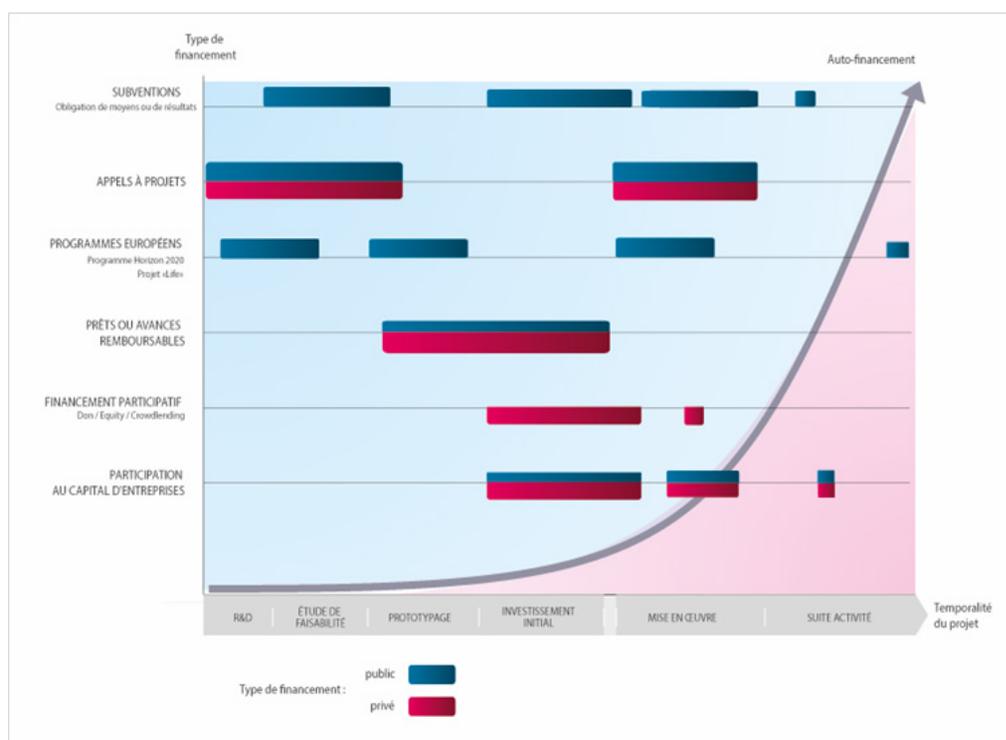
Avec les deux sessions des appels à projets TZDZG, cinq territoires ont été retenus en Île-de-France, majoritairement portés par des syndicats :

1. SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers
2. Syndicat Émeraude, syndicat de collecte et traitement des déchets de la vallée de Montmorency
3. SIVOM Vallée de l'Yerres et des Sénarts
4. SIEVD, devenu RIVED, régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis
5. Le Conseil départemental de l'Essonne.

En matière de financement de projets, les collectivités peuvent notamment actionner les leviers suivants :

- Création d'un nouveau dispositif financier (appels à projet, plateformes d'innovation, etc.) ;
- Orientation des aides existantes vers les projets conformes à une stratégie d'économie circulaire, à travers différents critères ;
- Intégration des critères d'économie de ressources dans leur politique d'achat pour favoriser les structures y répondant ;
- Mobilisation des dispositifs nationaux ou européens pour financer des projets qu'elles porteraient en propre ;
- Participation au financement de projets en s'engageant dans le capital ;
- Orientation des porteurs de projets vers les financements ou des accompagnements ;
- Mise à disposition des équipements et/ou de l'ingénierie en montage, recherche de financement, élaboration du modèle économique.

L'analyse de la mobilisation des modalités de financement à chaque étape d'un projet montre que certains types d'aides conviennent davantage à la phase d'élaboration des projets, alors que d'autres semblent davantage mobilisées en phase d'émergence ou de maturation :



Source : Auxilia

Il est donc nécessaire de concevoir des outils diversifiés et adaptés aux objectifs poursuivis sur le territoire.

B) LA DÉFINITION D'UN PLAN D' ACTIONS ADAPTÉ

La définition des actions doit entrer en résonance avec les enjeux repérés lors de la phase de diagnostic et les manques identifiés dans le champ des interventions publiques. Un plan d'actions dédié à l'économie circulaire n'étant pas foncièrement différent de projets de territoire, il s'agit ici de mettre l'accent sur trois éléments : l'intégration de l'économie circulaire dans les documents de planification, la territorialisation du plan d'actions et l'évaluation des impacts attendus.

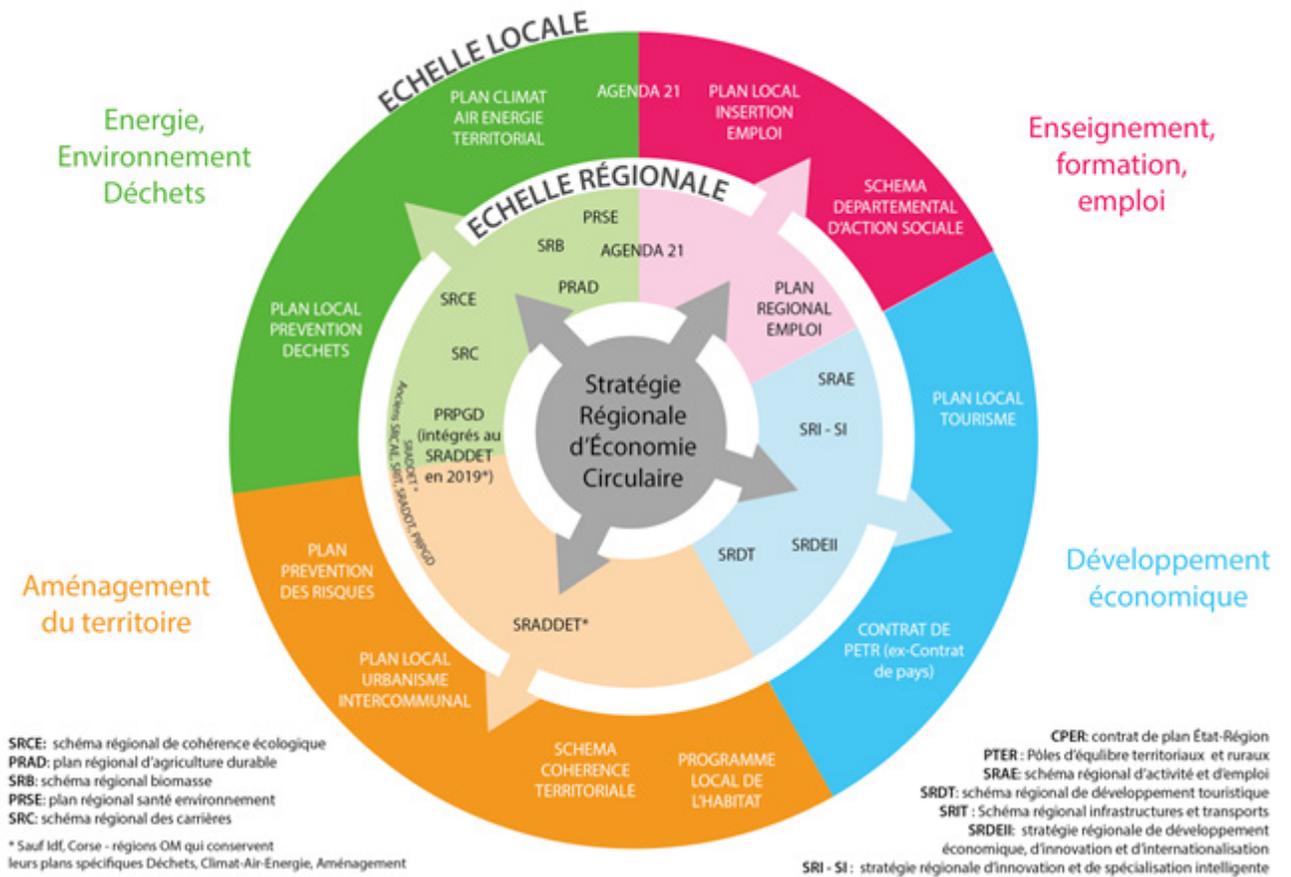
Inscription de l'économie circulaire dans les documents structurants de la collectivité

Pour asseoir l'économie circulaire dans les politiques publiques, il est important d'en intégrer les principes dans chaque document structurant. L'intégration de l'économie circulaire dans le contenu des outils de planification repose sur l'inscription de la gestion efficace des ressources comme objectif majeur de ces documents et sur la promotion systématique des piliers pertinents (écoconception, économie de la fonctionnalité...) comme moyens d'atteindre cet objectif.

Ainsi, il peut s'agir de donner explicitement la priorité à la densification, aux énergies vertes et aux filières courtes, de favoriser, par des aides financières ou des dispositifs fonciers, l'implantation de centres de logistique mutualisés, l'utilisation de biomatériaux et les entreprises intégrant l'économie de ressources dans leur fonctionnement, ou de déterminer des taux d'amélioration de recyclage à atteindre et des objectifs de synergies de ressources entre acteurs économiques locaux.

Compte tenu du caractère pluridisciplinaire, transversal et disruptif de l'économie circulaire, cette intégration s'envisage dans le contenu et dans le processus d'élaboration d'un nombre élevé de documents de planification avec une application forte au niveau local.

Une stratégie territoriale d'économie circulaire appelle ainsi à se poser la question de la pertinence d'inscrire des objectifs nouveaux dans ces documents structurants. Le schéma ci-dessous montre la variété des champs potentiellement couverts.



Source : ADEME, 2016, "Intégrer l'économie circulaire dans la planification"

Or, la modification de ces différents documents n'est pas simultanée. Cela implique de s'insérer dans les calendriers de révision.

De même, chaque document de planification peut nouer des relations particulières avec les piliers de l'économie circulaire. Par exemple, les Plans Climat Air Énergie Territoriaux s'adressent différemment aux champs couverts par ce modèle économique :

OBJECTIFS DU PCAET	PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE CONCERNÉS						
Adaptation au changement climatique	●						
Atténuation	●	●					
Qualité de l'air			●	●	●	●	●

LES 7 PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Eco conception
- Approvisionnement durable
- Ecologie industrielle et territoriale (EIT)
- Economie de la fonctionnalité
- Consommation responsable
- Allongement de la durée d'usage
- Recyclage

Source : ADEME, 2016, "Intégrer l'économie circulaire dans la planification territoriale"

Exemple de plan d'actions territorialisé par bassin de vie : le SMITED 79

Les territoires labélisés « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » peuvent candidater auprès de l'ADEME pour mettre en place un Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) dans le cadre des appels à candidature « Territoire Économe en Ressources ». Il s'adresse aux collectivités territoriales ou syndicats intercommunaux ayant compétence en matière de collecte et d'élimination des déchets.

Par ce contrat d'objectifs, les territoires s'engagent à mettre en œuvre un projet politique ambitieux concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire et bénéficie en échange d'un accompagnement méthodologique et financier par l'ADEME sur une période de trois ans.

En 2016, le syndicat de déchets SMITED 79 a défini, dans le cadre de sa candidature au « Territoire Économe en Ressource », 11 objectifs, déclinés en actions pour chaque bassin de vie qu'il accompagne.

La matrice ci-dessous illustre le plan d'actions défini par le syndicat de déchets :

	Bassin 1	Bassin 2	Bassin 3	Bassin 4
Être éco-exemplaire	A définir	Accompagner les communes (gestion différenciée, éco-événement)		
Harmoniser-développer les outils de collecte, tri et prévention			Consignes de tri déchetterie ; R3 ; filière entreprises	
Valoriser les déchets BTP et l'écoconstruction	Relancer journée de mobilisation collective Commande publique		Achats responsables Plateformes existantes	Sensibiliser les artisans et les entreprises BTP
Lutter contre le gaspillage alimentaire		Recup des invendus et conservés		Formation du personnel des cantines avec CC HVS
Capter le gisement des biodéchets		Être moteur dans les projets de méthanisation	Mix de solutions, filière agro, méthanisation	Collecte spécifique gros producteurs à étudier
Étendre les actions de compostage				
Valoriser les déchets verts	Évaluation précise des gisements et des besoins (agri)	Broyeurs à domicile Sensibilisation Jardinage naturel		Réduction à la source (sensib, co-compostage)
Soutenir la production alimentaire locale et la consommation responsable		Sensibiliser communes achat local (cantines)	Mangeons Meilleurs et restos scolaires	
Promouvoir les actions de réemploi-réparation-réutilisation	Promotion du réemploi (principe ressourcesouple)	Initier des projets autour de la réparation	Projet de Ressourcerie-recyclerie	Continuer la recyclerie en l'état
Encourager les synergies avec / entre les professionnels	Relancer dynamique collective sur la base déchets BTP			Initier des actions de dynamiques collectives CC HVS
Développer les énergies renouvelables comme (res)source de financement			Biogaz PL ; métho]	

Le plan économie circulaire de la Ville de Paris

En juin 2014, le Conseil de Paris a adopté un vœu à l'unanimité visant à engager la Ville dans une trajectoire « zéro déchet », à l'instar de ce qu'il peut être fait dans d'autres métropoles mondiales (Glasgow, San Francisco, Séoul, etc.). Une délégation au pilotage l'économie circulaire a été confiée à Antoinette Guhl, adjointe à la Maire de Paris, également chargée de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Des États généraux de l'économie circulaire du Grand Paris ont été organisés avec plusieurs acteurs métropolitains et ont réunis plus de 120 structures du monde associatif, industriel, économique, institutionnel et académique. Un livre blanc de l'économie circulaire a été l'aboutissement de ce travail collectif en proposant 65 actions. En parallèle, de plans concourant à l'économie circulaire, comme le plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire, le plan compost, le plan climat air énergie territorial et le schéma de la commande publique responsable, la Ville de Paris a souhaité élaborer un premier plan dédié à l'économie circulaire sur la période 2017-2020. Une feuille de route annuelle permet de structurer et de mettre en place les actions de façon progressive et continue. Ce plan économie circulaire et sa première feuille de route ont été adoptés par le Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017.

Plan économie circulaire de Paris : tableau des 15 actions de la 1^{ère} feuille de route

Thèmes	Actions	Pilote	Échelle	Cible	Impact
	1 Matériaux du BTP : développer l'organisation territoriale pour le réemploi et la valorisation des matériaux	DEVE DU	Territoire	Pro	
	2 Chantiers de bâtiments : diagnostiquer, trier et valoriser les ressources de chantier	DPA	Administration Territoire	Pro	
	3 Construction durable et circulaire : installer les bases de nouveaux modèles économiques	DPA	Administration Territoire	Pro	
	4 Réduction des déchets : réduire l'usage des emballages jetables	DAE	Territoire	Pro Citoyens	
	5 Réparation : favoriser la réparation d'objets par un ensemble d'initiatives complémentaires	DAE	Territoire	Pro Citoyens	
	6 Réemploi : création d'un atelier central municipal du réemploi de matériaux du bâtiment	DPA	Administration	Pro	
	7 Re-fabriquer à Paris : développer des recycleries parisiennes	DAE	Territoire	Pro Citoyens	
	8 Incubateur : création d'une plateforme d'innovation pour l'économie circulaire	DAE Paris&Co	Territoire	Pro	
	9 Partage : organiser le partage de locaux pour les acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire	DAE	Territoire	Pro	
	10 Rayonner et sensibiliser : ouvrir à Paris un lieu pour les acteurs des économies circulaires, solidaires et innovantes : Les Canaux	DAE	Territoire	Pro Citoyens	
	11 Synergies inter-entreprises : développer des synergies territoriales entre acteurs économiques	DEVE	Territoire	Pro	
	12 Réseau : créer une plateforme en ligne d'information sur l'économie circulaire	MGP	MGP Territoire	Pro	
	13 Achats durables : augmenter la part des produits éco-conçus dans les achats publics et développer une logique d'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics	DFA DAE	Administration	Pro	
	14 Habillement : réforme de l'habillement des agents de la Ville, allonger la durée d'usage et valoriser les vêtements professionnels en fin de vie	DILT DAE	Administration	Pro	
	15 Consommation responsable : promouvoir la consommation circulaire à Paris	DAE	Territoire	Pro Citoyens	

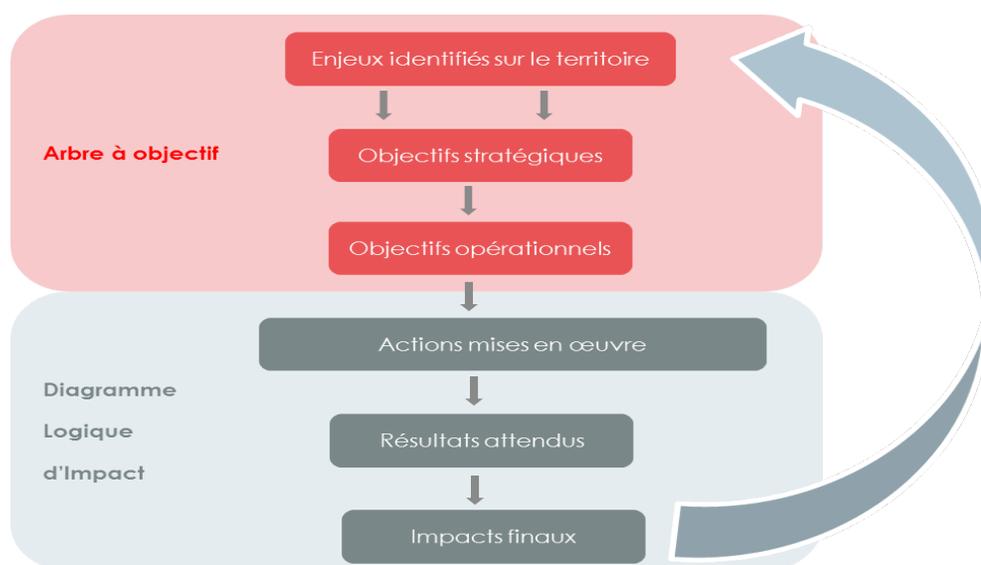
Source : Plan économie circulaire de Paris, annexe 2 : 1^{ère} feuille de route, soumis au Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017

L'évaluation des impacts

La définition des actions doit poser la question de l'adéquation des moyens aux objectifs fixés. Ainsi, elle invite à se souvenir des enjeux identifiés sur le territoire, des attentes vis-à-vis de la démarche (impacts finaux) et des objectifs stratégiques et opérationnels (mise à l'agenda politique).

Le plan d'actions s'accompagne d'indicateurs « SMART » (spécifiques, mesurables, acceptables/ambitieux, réalistes et temporellement définis), afin de pouvoir suivre dans le temps l'avancée des actions.

Le schéma ci-dessous résume la cohérence à rechercher dans l'élaboration du plan d'actions, au regard du diagnostic effectué au départ :



Une fois les enjeux prioritaires définis, les objectifs déterminés et les actions à mettre en œuvre identifiées, il s'agit de :

>> Définir la gouvernance et le pilotage du projet

Une communication claire sur les responsabilités permet à chacun de comprendre où sont prises les décisions, et dans quelles temporalités. Il convient ainsi de préciser comment est organisé le pilotage technique (quel service/quelle direction au sein des services de la collectivité) et politique (nom et délégation du/des élus référents) ainsi que les partenaires internes et externes sur lesquels ces pilotes s'appuient (cf. mise en place d'une organisation interne cohérente avec la stratégie).

>> Établir un calendrier de déploiement des actions

Il est nécessaire de donner une temporalité à cette stratégie :

- À quelle échéance comptons-nous atteindre nos différents objectifs ?
- Sur quel calendrier déployons-nous les différentes actions prévues ?

>> Préparer le suivi et l'évaluation du projet, en lien avec les indicateurs définis.

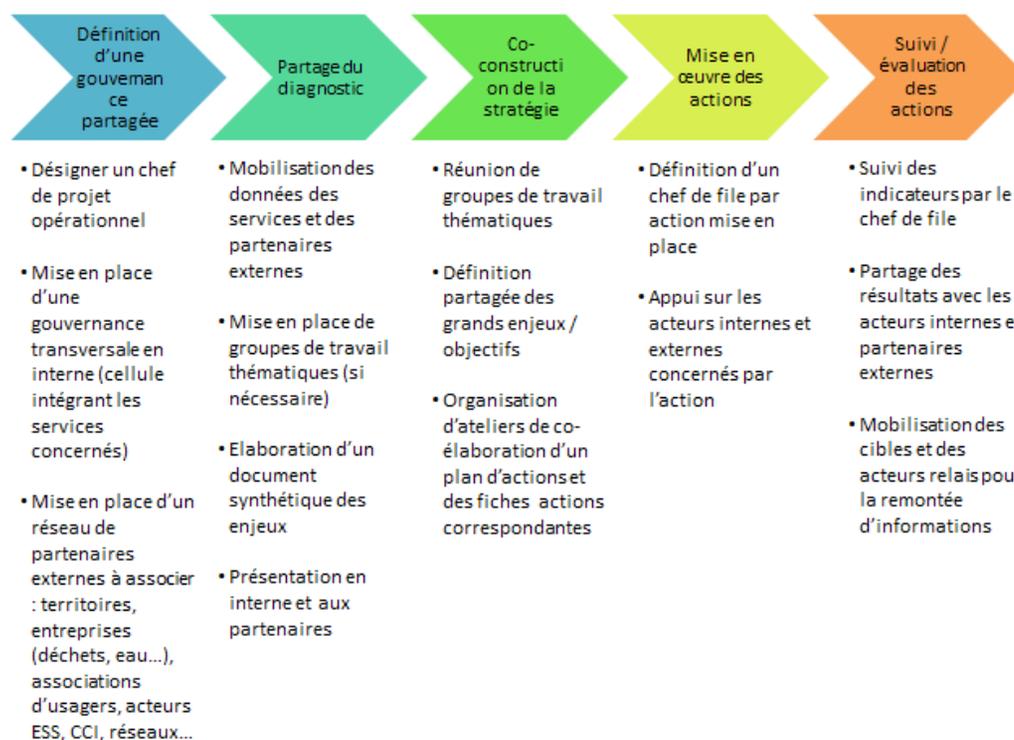
3- DÉFINIR UNE ORGANISATION INTERNE COHERENTE

L'organisation interne de la collectivité doit pouvoir favoriser les objectifs poursuivis ; cela implique la mise en place d'une démarche partagée et d'une transversalité de l'action.

A) L'IMPLICATION CONTINUE DES ACTEURS DANS LA DÉMARCHE

Tout au long du processus, il est nécessaire de s'assurer d'un pilotage en lien avec les acteurs ressources ou les relais externes. En effet, l'impératif d'associer les acteurs doit se coupler d'une organisation du travail cohérente avec cette option. En la matière, il s'agit idéalement de mettre en place une gouvernance partenariale à chaque phase de conception de la stratégie.

Structuration possible pour une collectivité qui souhaite impliquer un large réseau d'acteurs derrière sa stratégie :



Toutefois, chaque type de collectivité doit savoir adapter son organisation aux particularités de ses interventions et des partenaires, comme l'illustre l'organisation mise en place par le SMICVAL (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute-Gironde).

Exemple du SMICVAL

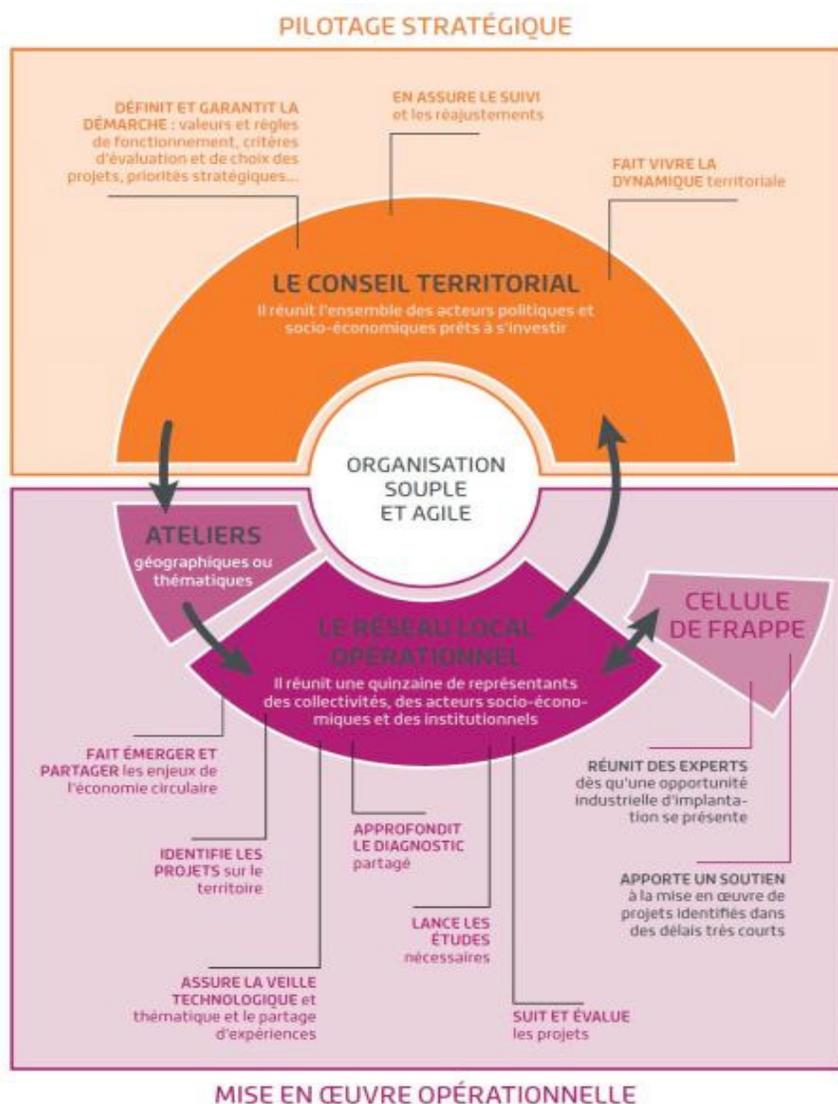
Avec son réseau intitulé « Nouvel'R », le SCICVAL a souhaité s'affirmer comme un acteur du développement économique par la mise en mouvement du territoire dans une dynamique d'économie circulaire, dépassant ainsi le rôle de prestataire de collecte et de traitement des déchets.

Nouvel'R se veut une démarche ouverte à tous, rassemblant tous les acteurs du territoire (500 personnes). La gouvernance s'articule aujourd'hui autour de trois niveaux :

- Le **Conseil Territorial**, qui incarne la coopération territoriale et le pilotage stratégique, réunit plus d'une centaine de personnes, une fois par an pour faire le bilan des actions existantes et voter les actions à venir.
- Un **réseau local opérationnel** de chargés de développement économique au sein des collectivités locales, de l'ADEME ou encore de la Région, qui permet le pilotage et le suivi des différentes études lancées dans le cadre de la démarche.
- La **cellule de frappe** qui répond très rapidement aux opportunités.

Un tel fonctionnement permet de ne pas figer la gouvernance, afin de maximiser les capacités d'adaptation.

Le schéma ci-dessous illustre cette organisation



Source : SMICVAL

B) LA MISE EN PLACE D'UNE TRANSVERSALITÉ EN INTERNE

La transversalité constitue une des clés du succès des stratégies d'économie circulaire. En analysant l'organisation et les personnes ressources impliquées dans ces stratégies, il sera possible d'identifier rapidement les acteurs pertinents à mobiliser pour le développement de l'économie circulaire, de par leurs connaissances, compétences, capacités d'arbitrages mais aussi reconnaissance au sein de la collectivité.

Etant donné qu'il faut faire appel à de nombreuses compétences au sein des collectivités, il est recommandé de privilégier la transversalité et d'avoir une gouvernance « horizontale ». Cela permet à tous les acteurs de se sentir impliqués et facilite les échanges pour inciter à la réflexion créative. Pour cela, deux aspects sont cruciaux au bon fonctionnement d'une organisation transversale :

- >> Pour cela, deux aspects sont cruciaux au bon fonctionnement d'une organisation transversale :
 - **La transparence et les échanges d'informations** pour un bon suivi de la part de chacun (plateformes de partage des documents, comptes rendus réguliers, calendriers communs) ;
 - **La flexibilité et la souplesse dans la méthodologie** pour apporter des modifications à l'organisation si nécessaire. L'accent se portera sur l'atteinte des objectifs et non sur la méthode pour y parvenir.

- >> La transversalité constitue véritablement un bouleversement des manières de faire et exige dès lors :
 - **Une acculturation progressive** des pratiques et des compétences qui peut passer par de la formation et des opérations de sensibilisation ;
 - **L'identification claire** d'un chef de projet ;
 - **La volonté politique** de porter le changement.

- >> **Par ailleurs, l'enjeu des jeux d'acteurs en interne constitue un point de vigilance.** En effet, dans une dynamique collective, il faut toujours un pilote identifié. La désignation de cette fonction / personne au sein de l'organigramme des services, mais également au sein de l'exécutif, constitue un élément déterminant, qui nécessitera un réel consensus pour se révéler efficace sur le long terme. Pour le portage politique, il s'agit souvent, dans les faits, d'un portage par plusieurs élus qui travaillent conjointement à cette thématique. La gestion du projet se déroule de manière classique. Elle s'organise autour :
 - d'un **comité de pilotage** qui inclut le chef de projet ;
 - d'un **comité technique** dans lequel sont présents les responsables techniques et administratifs des collectivités ;
 - d'un **comité de direction** ;
 - de **groupes de travail** ou de commissions de travail, qui peuvent être organisés de différentes manières (transversale, sectorielle, par pilier, par secteur, etc.) pour développer la réflexion.

Dans l'idéal, mobiliser des instances de travail déjà existantes (sur le développement durable ou le développement économique par exemple), en y incluant régulièrement l'économie circulaire à l'ordre du jour, peut s'avérer plus efficace que de monter des structures ad hoc.

Exemples d'organisations internes pour favoriser une approche transversale

La Région Aquitaine a engagé depuis 2013 une réflexion sur une transition vers l'économie circulaire, sur la base d'une Délibération du Conseil régional. Pour traiter cette thématique, la Direction pour le développement durable s'est rapprochée des pôles de développement de l'économie et de l'innovation, de l'agriculture et de la formation professionnelle. Par ailleurs, un recrutement dédié a eu lieu au sein du service « déchets et économie circulaire ».

Un groupe de travail interne transversal a alors été mis en place, composé :

- du directeur du développement industriel ;
- du chargé de mission éco-industrie ;
- d'agents de la Direction de la recherche et de l'innovation ;
- d'une représentation travaillant sur l'économie sociale et solidaire ;
- du directeur général adjoint en charge de l'agriculture ;
- du chargé de mission pour la méthanisation ;
- de la directrice pour le développement durable ;
- de personnes du secteur de la formation et du tourisme.

L'objectif initial était la formation et la sensibilisation, mais le groupe a depuis entamé l'élaboration d'une feuille de route et des réunions d'échanges ont lieu tous les deux mois.

Source : entretien d'Auxilia avec la Direction pour le développement durable du Conseil régional d'Aquitaine, avril 2014

La Ville de Mulhouse souhaite favoriser la prise en compte de l'environnement par le plus grand nombre possible d'acteurs de son territoire (socioprofessionnels, institutionnels et riverains). Elle a ainsi créé une **Mission Inter-services pour le Respect de l'Environnement (MIRE)**, dont l'un des principaux objectifs est d'aider et de conseiller les entreprises dans ce domaine.

Autres exemples :

- La Ville de Paris a mis en place une équipe trans-directions appelée « start-up de ville », dédiée à un projet autour du réemploi de matériaux ;
- La Région Bruxelles Capitale, dans le cadre de son programme régional en économie circulaire, fait travailler ensemble 13 administrations pour mettre en œuvre la feuille de route.
- La Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien a créé un service « Développement durable local », rassemblant l'économie, l'agriculture, le commerce et le développement durable.

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Sabine Barles

[Mesurer la performance écologique des villes et des territoires : Le métabolisme de Paris et de l'Île-de-France](#) (rapport de recherche, 2007)

Mairie de Paris

[Métabolisme urbain de Paris](#) (data visualisation)

Etats généraux de l'économie circulaire du Grand Paris (Mairie de Paris, Métropole du Grand Paris, ADEME Île-de-France, etc.)

[Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris](#) (recueil de propositions et contributions d'acteurs, septembre 2015)

IAU Île-de-France

[Economie circulaire, écologie industrielle, éléments de réflexion à l'échelle de l'Île-de-France](#) (étude, décembre 2013)

ADEME / Assemblée des régions de France

[Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France](#) (guide technique et méthodologique, novembre 2014)

Commissariat général du développement durable, Comité d'animation territoires durables et écologie industrielle (CATEI)

[Écologie industrielle territoriale : le guide pour agir dans les territoires](#) (guide méthodologique, décembre 2014)

Ministère de la transition écologique et solidaire

[Comptabilité des flux de matières des régions et départements](#) (guide méthodologique)

ADEME / Orée / Inddigo

[Economie circulaire : un atout pour relever le défi de l'aménagement durable des territoires](#) (livre blanc, juin 2017)



L'ARENE Île-de-France

L'Agence au service des élus et des acteurs, pour relever les défis énergétiques et climatiques

L'agence agit au quotidien sur le terrain pour la transition énergétique et écologique, au service des politiques publiques régionales, dans le cadre du Schéma régional climat air énergie.

Elle informe et conseille les acteurs franciliens, détecte les bonnes pratiques, expérimente et partage des démarches pionnières dans plusieurs domaines : la rénovation énergétique, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire et plus globalement les démarches Plans climat.

Dans sa manière d'accompagner, de conseiller, de former et de sensibiliser, l'Agence utilise une approche pluridisciplinaire et des méthodes inspirées des principes du développement durable : concertation, participation, coconstruction, transversalité, intelligence collective, évaluation.

Contact

Thomas Hemmerdinger

Chef de projet Démarches territoriales

ARENE Île-de-France

t.hemmerdinger@areneidf.org

Tél. : 01 83 65 37 73



ARENE Île-de-France
Cité régionale de l'environnement
90-92 avenue du Général Leclerc
93500 Pantin

www.areneidf.org



@ARENEIDF



youtube.com/user/areneiledefrance



ARENEIDF



www.areneidf.org/rss



linkedin.com/company/arene-île-de-France



facebook.com/areneidf